

Paris, le 26 mars 2018

Objet : Projet de loi sur la formation professionnelle

Mesdames et Messieurs les Député-es,
Mesdames et Messieurs les Sénatrices et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Élu-es,

Dans les semaines et les mois à venir, vous allez être amené-es à vous prononcer sur des mesures qui concernent la formation initiale de nos jeunes concitoyen-nes. Votre engagement ne sera pas sans conséquence sur leur avenir et celui de notre société. C'est pourquoi, il apparaît indispensable, au SNUEP-FSU, de vous faire part de ses remarques et propositions à ce sujet.

Né dans l'après guerre de l'absolue nécessité de former des professionnel-les compétent-es ayant un diplôme national pour reconstruire le pays, l'enseignement professionnel public sous statut scolaire offre depuis des décennies une formation « méthodique et complète », formant « l'Homme, le Travailleur et le Citoyen ». Pendant de très nombreuses années il a montré l'excellence de ses formations en permettant à beaucoup de s'insérer. Pâtissant d'un déficit d'image, amplifié depuis les années 90 par une mise en concurrence systématique avec l'apprentissage, le lycée professionnel est aujourd'hui sacrifié au profit d'une logique adéquationniste et à grand renfort d'arguments biaisés : l'insertion professionnelle serait meilleure après une formation par apprentissage !

Or, ces statistiques ainsi mises en avant ne prennent pas en compte les ruptures de contrats très fréquentes - près de 4 jeunes sur 10 en formation à un diplôme de niveau V ou IV subissent une rupture de contrat - parfois suivies d'un retour en LP. Elles ne prennent pas en compte non plus la sélection ethnique, sociale et sexuée déjà opérée en amont de ce type de contrat. Pour rappel, selon le dernier rapport annuel de performance, si près de 72 % des jeunes entrant en CAP par voie scolaire obtiennent leur diplôme, ils et elles ne sont que 61 % par la voie de l'apprentissage. En baccalauréat professionnel, près de deux tiers des élèves entrant en formation obtiennent leur diplôme alors qu'un-e seul-e apprenti-e sur deux l'obtiendra. Or le diplôme est le premier élément nécessaire aujourd'hui à une insertion professionnelle durable. Les employeurs y attachent encore et toujours une première importance.

Si nous intervenons aujourd'hui auprès de vous, c'est pour vous faire part de nos graves inquiétudes quant à l'avenir de l'enseignement professionnel sous statut scolaire et des jeunes qui y sont formés. Les mesures du projet de loi sur la formation professionnelle et de multiples préconisations du rapport Calvez-Marcon encouragent et facilitent l'orientation vers l'apprentissage, sans parler de l'ouverture d'unités de formation par apprentissage dans tous les lycées professionnels. Si ces préconisations venaient à être appliquées, le fonctionnement de nos lycées s'en trouverait profondément modifié. Avec la mise en place d'une seconde organisée en famille de métiers, les lycéen-nes perdront encore une année de formation en bac

pro. On passerait donc d'un bac pro hier en 4 ans, et aujourd'hui en 3 ans, à un bac pro en 2 ans ! Cela est en complète contradiction avec l'objectif d'améliorer la qualification professionnelle et la formation citoyenne des jeunes pour une insertion professionnelle réussie.

Mesdames, Messieurs les élu-es, nous vous alertons sur les orientations et les préconisations qui visent à fragiliser encore plus l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Les mesures annoncées nous laissent craindre un « big-bang » très défavorable à l'enseignement professionnel public et tout particulièrement à ses élèves tout aussi respectables que l'ensemble des jeunes de notre pays. La voie professionnelle scolaire a besoin d'être renforcée et non pas concurrencée par l'apprentissage pour continuer à recevoir tou-tes les jeunes sans aucune discrimination et dispenser des enseignements généraux et professionnels équilibrés permettant soit une poursuite d'études soit une insertion professionnelle.

Pour le SNUEP-FSU, la valorisation de l'enseignement professionnel nécessite :

- **des contenus d'enseignement ambitieux pour renforcer la qualité de la formation professionnelle et citoyenne ;**
- **une offre de formation scolaire équilibrée sur tout le territoire pour permettre à chaque jeune d'obtenir la formation qu'il/elle a choisi ;**
- **des diplômes explicitement liés à des métiers pour que les formations fassent sens pour les jeunes et les entreprises ;**
- **des effectifs de classes permettant aux jeunes d'acquérir toutes les connaissances et savoir-faire utiles à leur métier et à leur formation tout au long de la vie ;**
- **un enseignement de la philosophie en terminale bac pro comme pour tou-tes les autres lycéen·nes ;**
- **des filières mixtes pour résoudre en partie les injustices d'inégalité entre les femmes et les hommes.**

Notre organisation porte des priorités et propositions pour l'enseignement professionnel à retrouver ici : http://snuep.fr/wp-content/uploads/2017/03/SNUEP_6priorites_28propositions-copie.compressed.pdf

Veillez croire, Mesdames Messieurs, en notre attachement au bon fonctionnement du service public d'Éducation.